

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 30 août 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 22.08.2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – Mme LEBRAT – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – Mme GRENIER – M. CORNET – M. BOUNIARD – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD.

Absents : Mme RAMUS - M. RIFFARD

Mme GRENIER a été élue secrétaire.

Objet : Convention Commune d'ALBA LA ROMAINE / Société de dépannage Assistance Drôme Ardèche Garage La Ruche 07 200 VIVIERS.

Le Maire présente un projet de convention liant la Commune et la société de dépannage Assistance Drôme Ardèche Garage La Ruche, domicilié RN 86 – 07 220 VIVIERS et représentée par son gérant M Jean REYNIER.

Le Maire précise que cette convention de mise en fourrière des véhicules a pour objectif de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation des véhicules, y compris les deux roues.

La fourrière intervient dans le cadre d'infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation suivant les conditions prévues par le Code de la Route.

La mise en fourrière comprend :

- L'enlèvement,
- Le transport,
- La garde des véhicules dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes.

La prestation est rémunérée selon un tarif fixé par arrêté du 26/06/2014 modifiant l'arrêté interministériel du 14/11/2001.

La société de Dépannage Assistance Drôme Ardèche est agréée par arrêté préfectoral n°2014-112-0007 en date du 22/04/2014 et ce pour une durée de cinq ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise en fourrière présentée par le Maire liant la Commune et la Société Dépannage Assistance Drôme Ardèche Garage La Ruche domiciliée à Viviers et représentée par son gérant M Jean Reynier.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

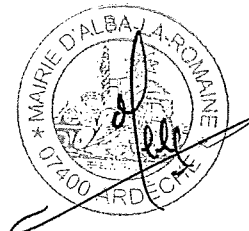
Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 30 août 2017.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 31 août 2017.
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

18 SEP. 2017



.../...